

Le Motu Proprio à Saint-Germain en Laye !!

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 13 janvier 2017



Comme nous l'avons signalé [dans un de nos posts](#), l'église Saint-Louis du Port-Marly est fermée pour plusieurs semaines. Les messes du dimanche sont transférées à la Chapelle des Franciscaines à Saint-Germain en Laye. Un lecteur nous transmet fort à propos cette tribune :

Dimanche 15 janvier, sera célébrée la première Messe selon la forme extraordinaire à St Germain en Laye depuis ...des dizaines d'années.

Oh certes ! De nombreuses demandes ont été faites depuis le Motu Proprio de 1988 de St Jean Paul II ou celui du saint Pontife Benoît XVI son immense agrément libellé en 2007.

S'il faut n'en citer qu'une, citons la demande de 2007 qui regroupait plus de 100

familles dans St Germain intra-muros et qui, au départ bien accueillie, pacifiquement et respectueusement émise, fut finalement rejetée eu nom de l'harmonie pastorale. On cherche encore un peu ce qu'était la dite harmonie... Bref, au nom de cette paix fut rejetée l'idée de faire concert liturgique des deux formes du rite, le conseil pastoral fit savoir son Niet. Et l'annonce de ce rejet fut applaudie par quelques personnes hostiles jusque durant les Messes dominicales à St Germain en Laye. Charité, quand tu nous étreint... Bref en dépit des demandes exprimées jusque Rome, le Curé de l'époque, encouragé par son conseil ou ayant reçu consigne, fit comprendre qu'en Yvelines rien ne bougerait que l'Evêque ne le décide.

Il était pourtant des lieux de Messes parfaitement disponibles pour satisfaire les besoins du groupe stable constitué : la chapelle dite de l'Hôpital, sans Messe dominicale ; une autre disposant de créneaux horaires permettant d'offrir deux ou trois Messes dans la forme extraordinaire, la chapelle dite des Franciscaines.

Rien n'y fit. L'Evêque, pourtant rencontré par une délégation, ne fit pas le geste attendu qui eut permis d'apaiser la situation.

Nous sommes en 2017, dix ans après cette demande. Et le hasard fait que la plus proche chapelle où se célèbre la forme éternelle de la Messe va subir un important programme de travaux ; lequel nécessite la fermeture de l'église durant 6 mois. Généreusement, Monsieur le curé doyen de St Germain octroya fin 2016 la sus-dite chapelle des Franciscaines pour subvenir aux besoins des offices de la communauté de Port-Marly.

Soudainement l'harmonie pastorale est perçue autrement. Soudainement et moyennant de petits aménagements la disponibilité des églises ressort. Soudainement les obstacles semblent levés... Deo gratias.

Fuyons tout triomphalisme puisque la charité commence d'exister. Avec un peu de bonne volonté, de fraternité et d'intelligence, la charité pastorale émerge, Alleluia !

Encore un peu de temps et l'église à St Germain gommara les quelques mesquineries qui l'habitent encore. Comme celle de dire sur son site web ou sa feuille dominicale que la chapelle des Franciscaines ne verra aucune Messe célébrée durant 6 mois... Telle aussi, celle de tarder d'agrèer la célébration de Messes en semaine !

L'Eglise sortira grandie de cette accordance. La charité entre Prêtres, l'éducation à la charité des fidèles prendront du temps. Remercions au Ciel St Germain et St Louis de l'initier par ce petit exemple.